



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/269

Du 19 juillet 2022

Résiliation du marché 2021-28 relatif à l'étude d'accompagnement pour la mise en place de missions éducatives, culturelles et sociales dans le cadre d'une nouvelle politique locale en lien avec la fin de la convention avec la MJC de Ris-Orangis

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU la décision 2021-281 du 24 septembre 2021 attribuant le marché 2021-28 relatif à l'étude d'accompagnement pour la mise en place de missions éducatives, culturelles et sociales dans le cadre d'une nouvelle politique locale en lien avec la fin de la convention avec la MJC de Ris-Orangis,

VU le marché 2021-28 attribué à la société LE TROISIEME POLE domiciliée 15 rue de la Fontaine au Roi – 75011 PARIS, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec AARPI BARON, AIDENBAUM ET ASSOCIÉS pour un montant de 15.850 € HT soit 19.020 € TTC,

VU l'article 9 du cahier des clauses particulières relatif à la résiliation du marché pour motifs d'intérêt général,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de résilier le marché 2021-28 pour motifs d'intérêt général,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE RÉSILIER POUR MOTIFS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL le marché 2021-28 relatif à l'étude d'accompagnement pour la mise en place de missions éducatives, culturelles et sociales dans le cadre d'une nouvelle politique locale en lien avec la fin de la convention avec la MJC de Ris-Orangis.

ARTICLE 2 : DIT que l'état d'avancement financier de la mission est le suivant :

- Réunion de lancement de la mission : effectuée : 925 € HT
- Note préliminaire : effectuée : 475 € HT

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

- Entretiens acteurs ressources et synthèse comparative : effectuée sous la forme d'ateliers : 1700 € HT + 1600 € HT
 - Evaluation des moyens : partiellement – 50 % : 1200 € HT
 - Rapport intermédiaire : non effectué : 800 euros HT
 - Présentation du rapport intermédiaire : non effectuée : 875 € HT
 - Evaluation des risques : non effectuée : 1900 € HT
 - Analyse comparée des modalités de gestion : non effectuée : 2850 € HT
 - Présentation rapport final : non effectuée : 2325 € HT
- Total effectué : 5.900 € HT
Total non effectué : 9.950 € HT.

aboutissant à la compensation de la partie non effectuée des prestations à hauteur de 5%, soit 497,50 € HT

ARTICLE 3 : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services